



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

jeunes

Question écrite n° 127923

Texte de la question

M. Laurent Hénart attire l'attention de M. le ministre du travail, de l'emploi et de la santé sur la santé de l'enfant et de l'adolescent. Les professionnels de santé témoignent d'un état de santé globalement satisfaisant mais soulignent néanmoins des inégalités subsistantes : inégalités d'accès aux mesures individuelles et collectives de santé publique, et inégalités de la prise en charge des situations de vulnérabilité physique, mentale et/ou sociale de l'étape du diagnostic jusqu'à l'âge adulte. Il existe de nombreux textes réglementaires, plusieurs plans de périnatalité et de nombreux rapports se sont succédés entre les années 2000-2010. Les parents et leurs enfants attendent une plus grande reconnaissance des droits de l'enfant, l'assurance d'un suivi de développement de l'enfant par des professionnels formés et coordonnés, afin d'être mieux informés, entendus et écoutés. Aussi, les pédiatres, généralistes, médecins scolaires..., souhaitent-ils travailler ensemble sur le sujet. Ils proposent d'élaborer avec l'ensemble des acteurs un programme d'organisation des pratiques professionnelles concernant tous les domaines de la santé de l'enfant et de l'adolescent. Ils envisagent d'adapter la politique de santé publique aux problèmes de l'enfant et de l'adolescent, et de sa famille dans la société actuelle, incluant la santé mentale. Ils souhaitent ensuite assurer le recueil de données épidémiologiques fiables permettant d'évaluer l'impact des mesures prises. Ils proposent de contribuer à la promotion de la santé par une action cohérente nationale et de terrain et une stratégie de communication adaptée aux besoins et aux moyens. Ils souhaitent limiter les inégalités liées à l'environnement psychosocial et sanitaire. Ils proposent d'assurer l'excellence de la prise en charge des maladies chroniques complexes et leur transition à l'âge adulte. Ils souhaitent rendre lisible le parcours de l'enfant en situation de handicap jusqu'à l'âge adulte. Ils proposent d'assurer l'approche de l'adolescent par des acteurs et des structures adaptées. Il est nécessaire : de procéder pour cela à l'évaluation des besoins démographiques réels et de mettre en place le transfert de compétences ; de réviser la formation initiale et continue (interdisciplinaire) des acteurs ; de poursuivre le développement de la recherche clinico-biologique, ainsi que la recherche dans le domaine des sciences humaines et sociales. Il lui demande si le Gouvernement entend répondre favorablement à ces propositions et proposer un véritable plan national interministériel de politique de santé globale de l'enfant et de l'adolescent.

Données clés

Auteur : [M. Laurent Hénart](#)

Circonscription : Meurthe-et-Moselle (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 127923

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Travail, emploi et santé

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 7 février 2012, page 1045

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)